

Chapeau !... (breton)

Date : 31 juillet 2013

Il ne faut pas hésiter à me corriger si je me trompe, mais :

Il semble bien que le Département d'Ille-et-Vilaine soit non seulement la première collectivité territoriale à avoir doté ses habitants par surprise d'une appellation que personne n'avait jamais imaginée, qui leur a été savamment cachée jusqu'à l'heure de la décision, et sur laquelle il a finalement été décidé qu'ils n'auraient rien à dire... mais aussi que c'est apparemment la première collectivité territoriale à s'être appropriée - le jour même - de cette appellation auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en déposant sa "marque".

A ma connaissance, ni rennais, ni malouin, ni parisien, ni savoyard par exemple - ni aucun autre "gentilé", pas même breton - n'est la propriété des collectivités territoriales concernées.